

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MAI 2016

**L'An deux mille seize, le trois mai à vingt heures trente**, les membres du conseil municipal de la commune de SOREZE, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Sorèze, salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Albert MAMY, président de séance.

**Présents:** M. Albert MAMY, Maire, Mmes Josette SALLES, Nelly RAMIERE, Rose-Marie FABRE, Lisette GRANDAZZI, Myriam MAURICE, Magali PERRIN, MM. René ESCUDIER, Gérard de LEOTOING, Marc DURAND, Didier GLEIZES, François MARCOU, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

**Ayant donné procuration :** Anne-Marie LUCENA à Josette SALLES, Marie-Lise HOUSSEAU à Albert MAMY, Isabelle LASNE à Magali PERRIN, Philippe DUSSEL à René ESCUDIER.

**Absents :** Myriam MORETTI, Caroline MARCHAND, Michel PIERSON, Yannick TEYSSEYRÉ.  
*M. André SOULARD a été élu secrétaire.*

\*\*\*

### 1) - Attribution des marchés Trx toiture du Groupe Scolaire - D2016-039.

VU la consultation lancée le 21 mars 2016 dans le cadre d'une procédure adaptée.

VU la procédure de négociation engagée avec les entreprises retenues pour les lots 1 et 2.

VU les rapports de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 et le 26 avril 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**\*DÉCIDE, pour les travaux de mise aux normes et d'isolation de la toiture du Groupe Scolaire, de retenir les entreprises suivantes qui ont obtenu le meilleur classement :**

**-LOT N°1** – démolition, désamiantage, maçonnerie- **Entreprise BENEZECH** – Site de Ranteil – 81000 ALBI pour un montant de **59 737,20€ HT.**

**-LOT N°2** – couverture métallique, zinguerie - **SARL GRANIER et Fils** – Croix d'en Toulze – 81540 SOREZE pour un montant de **66 500€ HT.**

**-LOT N°3** – plâtrerie, isolation, plafonds - **MONTAGNÉ PLAQUISTE** – Le Bisconte – 31250 REVEL pour **27 328,02€ HT en tranche ferme et 3520,92€ en option plafonds classes 5 et 6.**

**-LOT N°4** – Electricité – **Entreprise JAE Electricité** – 39, Avenue de Toulouse – 31250 REVEL – pour un montant de **5881,84€ en tranche ferme et 315€ en option plafonds dans les classes 5 et 6.**

**-LOT N°5** – Plomberie, réseaux chauffage - **Entreprise BELAUD** – ZAC Les Terrisses – 81700 PALLEVILLE pour un montant de **1814,80€ HT.**

⇒ Soit un total de **161 261,86€ HT.**

**\*AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.**

### 2) – Avenant N°2 Trvx requalification urbaine du bourg - D2016-040.

VU la délibération du 30 juin 2015 attribuant les marchés de travaux de requalification urbaine du bourg, rues Saint-Martin, Lacordaire et du Maquis.

VU la délibération du 1<sup>er</sup> février 2016 approuvant l'avenant N°1 portant modification de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier, il a été nécessaire et opportun de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial (pose de la fibre optique, remplacement de pavés porphyres de la place Dom Devic, mise en place de bordures « chasse-roue »).

**CONSIDERANT** qu'il convient en conséquence de signer un avenant pour prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**\*APPROUVE l'avenant n°2 pour un montant global de 34 670,20€, réparti comme suit :**

**- Fibre optique : 28 602,20€ HT.**

**- Pavés porphyres : 5 028,00€ HT.**

**- Bordures chasse-roue : 1 040,00€ HT.**

**\*AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

**3) - Modification des statuts du SDET - D2016-041.**

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (S.D.E.T.) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts.

VU le projet de statuts adopté par le Comité Syndical du S.D.E.T.

VU l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** que la modification envisagée des statuts est destinée à clarifier le cadre juridique d'exercice de certaines compétences du S.D.E.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**\*SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (S.D.E.T.).**

**4) - Avis sur l'exploitation parc éolien commune de Saissac (11) - D2016-042.**

VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 mars 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SAS du Parc éolien de Landelle sur le territoire de la commune de Saissac (Aude).

VU l'article R512-20 du Code de l'environnement.

**CONSIDERANT** que ce projet de parc éolien n'a pas d'impact visuel depuis le bourg et les zones urbaines de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE de donner un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SAS du Parc éolien de Landelle sur le territoire de la commune de Saissac (Aude).**

**5) - Adhésion à l'ANVPAH & VSSP patrimoine - D2016-043.**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la commune de Sorèze, grand site de Midi-Pyrénées, dotée d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés pour défendre ses intérêts patrimoniaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés moyennant une cotisation de 300€ pour l'année 2016.**

**6) - Cession des parcelles C1756 et C1761 à NRJ-TP à la ZA de la Condamine - D2016-044.**

VU la demande formulée par la SARL NRJ-TP dont le siège est à VILLENEUVE-LES-BOULOC (31620), 1011, route Castelnau pour l'acquisition des parcelles cadastrées section C 1756 et C 1761 d'une contenance totale de 2296m<sup>2</sup>.

VU l'avis des Services Du Domaine en date du 8 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- **DÉCIDE de procéder à la vente au profit de la SARL NRJ-TP dont le siège est à VILLENEUVE-LES-BOULOC (31620), 1011, route Castelnau, des parcelles cadastrées section C 1756 et C 1761 d'une contenance globale de 2296m<sup>2</sup> au prix de 16 544€ H.T. se décomposant comme suit :**
  - Terrain constructible : 1494 m<sup>2</sup> à 10€ HT le m<sup>2</sup>.
  - Terrain non constructible classé en zone rouge au Plan de Prévention des Risques Inondations : 802m<sup>2</sup> à 2€ HT le m<sup>2</sup>.
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire associé à PUYLAURENS.**

**7) - Participation financière Cmne desserte Très Haut Débit ZA La Condamine - D2016-045.**

VU le rapport du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2015 émettant un avis favorable de principe sur la participation financière de la commune pour la réalisation des travaux de desserte en Très Haut Débit jusqu'à la Zone d'Activités de la Condamine.

**CONSIDÉRANT** que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le Département du Tarn et qu'il convient en conséquence de prévoir une participation financière sous forme de subvention d'investissement.

VU l'estimatif des travaux établi par la société E-TERA d'un montant de l'ordre de 86 000€.

**CONSIDÉRANT** que le Département prend en charge 50% de la dépense, les 50% restant étant supportés par la commune sous forme de versement d'une subvention d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- **APPROUVE le versement d'une subvention d'investissement pour la réalisation des travaux de desserte en Très Haut Débit jusqu'à la Zone d'Activités de la Condamine pour un montant de l'ordre de 43 000€ dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.**

**8) - Convention Départ Commune fibre optique rues Lacordaire & Maquis - D2016-046.**

VU les travaux de requalification urbaine en cours de réalisation rue Lacordaire et du Maquis.

**CONSIDÉRANT** qu'il a paru opportun, afin d'éviter des interventions futures sur le revêtement qualitatif mis en œuvre, de prévoir la pose de fourreaux qui serviront ensuite à la fibre optique pour la construction du Réseau d'Initiative Publique par le Département du Tarn.

VU le devis fourni par la Société EIFFAGE d'un montant de 28 602,20€ H.T. approuvé ce jour par avenant au marché de travaux en cours.

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont réalisés pour le compte du Département du Tarn qui s'engage à participer financièrement à hauteur de 50% soit 14 301,10€ HT.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient en conséquence de signer une convention de contribution technique et financière entre la Commune et le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- **APPROUVE la convention technique et financière pour la pose de fourreaux destinés à la mise en œuvre de la fibre optique rues Lacordaire et du Maquis qui prévoit la participation financière du Département à hauteur de 50%.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette opération.**

\*\*\*\*

*Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.*

\*\*\*\*

Le Maire

  
Albert MAMY

